

## Fiche protocole activité sportive – COVID 19

### ACTIVITÉ / DISCIPLINE : PALET – à partir du 10 novembre 2021

#### Description de la discipline

Discipline se rapprochant de la pétanque mais utilisation de palets (fonte ou laiton) lancés sur une plaque en plomb ou une planche en bois.

Le palet cible (*cochonnet à la pétanque*) s'appelle "le maître".

Le palet n'est pas un sport de contact, ni un sport collectif. Il s'agit d'un sport individuel, qui peut être pratiqué en équipe.



#### Recommandations générales de la FNSMR

- En plein air (ERP de type PA ou assimilés ou dans l'espace public) et en espace clos et couvert (ERP de type X ou assimilés) la pratique est autorisée sans limite de distanciation et sans limite de participants
- Pass sanitaire obligatoire pour les entraînements, matchs et concours. Le pass concerne les personnes de + 12 ans.
- Gel hydro-alcoolique à disposition et consignes sanitaires affichées à proximité.
- Buvette autorisée en intérieur et extérieur.
- Masque non obligatoire au moment de la pratique. Mais il est obligatoire dès que la pratique est terminée (déplacement, buvette, etc..)

- Informations complémentaires dans le prochain tableau de synthèse du Ministère Chargé des Sports

Les comités régionaux et départementaux, ainsi que les commissions locales organisant la pratique des jeux de palet au sein de la FNSMR :

